



Berlin Eco

NUMERO 33

© DG Trésor

29 octobre 2020

ACTUALITE ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Afin d'endiguer la **propagation du Covid-19**, le gouvernement a annoncé la fermeture, du 2 au 31 novembre, à l'échelle nationale, des restaurants, bars, lieux de divertissement, salles de spectacle, installations sportives et services de soins corporels (à l'exception des coiffeurs). Les **mesures de soutien à l'économie** ont été ensuite détaillées lors d'une [conférence de presse](#) du ministre fédéral des Finances Olaf Scholz et du ministre fédéral de l'Economie et de l'Energie Peter Altmaier le 29 octobre. Le gouvernement s'est engagé à dédommager les entreprises et associations touchées par ces fermetures à hauteur de 75 % du chiffre d'affaires de novembre 2019 lorsqu'elles comptent jusqu'à 50 salariés et dans de moindres proportions lorsqu'elles dépassent 50 salariés. Il a également fait savoir qu'il prolongerait les aides aux entreprises en difficulté et améliorerait celles au secteur culturel et événementiel ainsi qu'aux autoentrepreneurs. Les « crédits express » garantis à 100 % par la KfW seront, en outre, ouverts aux entreprises de moins de dix salariés.

POLITIQUES SOCIALES

L'[accord](#) conclu pour les salariés de la **fonction publique** (du Bund et des communes) prévoit une hausse salariale de 3,2 % qui atteint 4,5 % pour les plus bas salaires. Pour le personnel des soins, l'augmentation salariale s'élève à 8,7 % et près de 10 % pour le personnel travaillant en soins intensifs. D'une durée de 28 mois, l'accord prévoit aussi pour 2020 une « prime corona » d'un montant maximum de 600 € pour les salariés les moins rémunérés (300 € en haut de la grille salariale).

Le conseil des ministres a adopté hier le [projet](#) de loi (3^{ème} loi de **protection de la population** lors d'une situation pandémique de portée nationale) qui prévoit notamment la prise en charge des coûts de vaccination et de dépistage des personnes sans assurance maladie ainsi qu'une obligation d'enregistrement en ligne après un séjour dans une région à risque pour faciliter la surveillance du placement en quarantaine. L'indemnisation des parents ne pouvant travailler en raison de fermeture d'écoles ou de crèches est prolongée et élargie au cas de quarantaine d'enfants. L'indemnisation compensant les pertes de revenu est supprimée pour les personnes placées en quarantaine après un séjour dans une région à risque qui aurait pu être évité.

Selon [l'agence](#) fédérale du travail, le nombre de chômeurs inscrits a affiché un recul sensible en octobre (-1,2% en septembre, en données désaisonnalisées) ; le taux de **chômage** (définition nationale) a légèrement diminué à 6,2 % (après 6,3 % en juillet et août ; données cvs). L'emploi a légèrement progressé en septembre (+0,1 % ; dernière donnée disponible en cvs). Les demandes de chômage partiel ont continué de diminuer en octobre (avec 96 000 personnes concernées). Selon des estimations de [l'ifo](#), 3,3 M de personnes seraient placées en chômage partiel en octobre (après 3,7 M en septembre).



ACTUALITE FINANCIERE

MARCHES FINANCIERS

Lors de la conférence annuelle du quotidien *Handelsblatt*, [Sabine Mauderer](#), membre du directoire de la Bundesbank, a exposé « **l'importance des assureurs dans la lutte contre le changement climatique** en tant que gérants du risque, investisseurs et financeurs de la transformation de l'économie réelle ». Elle reconnaît que les autorités publiques doivent encore améliorer le cadre juridique de leurs investissements (taxonomie notamment) et regrette le manque de données fiables et suffisantes sur les risques climatiques représentés par l'activité des entreprises.

REGULATION FINANCIERE

Dans le cadre du plan d'action annoncé par le gouvernement en réaction au scandale Wirecard (cf. BE n°30), les ministères des Finances et de la Justice ont préparé [un projet de loi sur le renforcement de l'intégrité des marchés financiers](#) (*Finanzmarktintegritätsstärkungsgesetz, FISG*). Il y est envisagé de renforcer le pouvoir de contrôle de la *BaFin* sur la qualité des bilans des entreprises, d'introduire une obligation de rotation de commissaires aux comptes tous les 10 ans au moins tout en accroissant leur responsabilité civile et de constituer au sein des entreprises cotées un système interne de contrôle de la comptabilité notamment.

Dans un environnement économique où les taux d'intérêt sont proches ou égaux à zéro (voire négatifs, le rendement de la dernière obligation à 30 ans émise par le Bund étant inférieur à zéro), le directeur de la supervision assurantielle au sein de la *BaFin*, [Frank Grund](#), recommande aux **assureurs-vie** de ne pas distribuer de contrats avec un taux garanti supérieur à 0,5 % (le taux maximum garanti est aujourd'hui de 0,9 %). Actuellement, 20 assureurs-vie se trouvent sous « surveillance intensive » de la *BaFin*.

BANQUES ET ASSURANCES

La [Bundesbank](#) constate que la politique monétaire de la BCE mise en place en juin 2014 n'a pas réduit la rentabilité des banques allemandes jusqu'à la crise du Covid. Les taux d'intérêt bas ont certes réduit leur marge d'intérêt mais ont également augmenté leur volume de crédit. De surcroît, la bonne conjoncture a permis de contenir les dépréciations de crédit. En revanche, les banques ont, depuis mars dernier, de plus grandes difficultés à compenser le recul des marges de crédit du fait de la hausse des provisions pour risques induite par la dégradation de la conjoncture.

Deutsche Bank a obtenu au 3^e trimestre un [résultat avant impôts de 482 M€](#) (+909 M€ pour la banque principale ou « core bank » et -427 M€ pour la banque censée libérer du capital ou « capital release unit »). Ce bénéfice est deux fois plus important que celui attendu par les analystes et clairement supérieur à celui du 3^e trimestre 2019 (-687 M€). Il a été largement porté par une réduction des coûts et par la banque d'investissement que la direction compte remercier par une hausse des bonus. Deutsche Bank a rappelé son objectif d'un résultat annuel positif.

633 emplois parmi les 3 000 emplois actuels de **HSBC Trinkaus & Burkhardt**, filiale du groupe britannique HSBC, seront supprimés d'ici fin 2022 et en grande partie délocalisés en Pologne et en Tunisie. HSBC avait annoncé en février la suppression de 35 000 emplois à travers le monde.

L'accord salarial conclu dans la fonction publique (cf. supra) prévoit des dispositions moins généreuses pour les employés des **caisses d'épargne** : hausse salariale minimale de 2,4 % (au lieu de 3,2 %) et baisse du montant de la prime annuelle néanmoins compensée par des jours de congé supplémentaires. L'un des vice-présidents de la fédération des caisses d'épargne DSGV avait, quelques jours avant la conclusion de l'accord, insisté sur la nécessité de baisser les coûts de personnel des caisses d'épargne.



Le tribunal de Munich a déjà à plusieurs reprises donné raison à des plaignants restaurateurs qui réclamaient un dédommagement à la suite de l'obligation de fermeture de leur restaurant pour cause de pandémie. Les assureurs ont fait appel de ces décisions. Dans la plupart des cas, ils ont en effet refusé d'indemniser les assurés au titre de **l'assurance couvrant les pertes d'exploitation d'entreprises**, estimant qu'elle ne s'appliquait pas dans le cas de la pandémie Covid-19. 88 plaintes ont déjà été déposées auprès du [tribunal de Munich](#).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Berlin.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Directeur de la publication : Etienne Oudot de Dainville
Service Economique de Berlin
Ambassade de France en Allemagne

Adresse :
Pariser Platz 5
10117 Berlin
Twitter: @FRTresor_Berlin

Rédigé par : Bruno Fluhrer, Anita Gandon, Lucie Petit et
Laurence Rambert
Revu par : François Gautier

Version du 29 octobre 2020